

Daniel Bacquelaine

«Travailler jusqu'à 67 ans, c'est une chance pour ceux qui ont une basse pension»

INTERVIEW

MARTIN BUXANT

A peine entré dans ses nouveaux souliers de ministre fédéral en charge des Pensions que Daniel Bacquelaine (MR) est au four et au moulin, alpagué qu'il est de toutes parts au sujet des réformes que son gouvernement entend mettre en place.

Vous êtes sur la ligne de front, là. Vous allez prendre des coups...

C'est normal, ça ne me fait pas peur. La réforme des pensions est un des plus grands enjeux de cette législature. Il est normal qu'il y ait un focus là-dessus.

Alors, pourquoi est-il important de reculer l'âge de la retraite de 65 à 67 ans?

Je vous donne trois chiffres. Un: la sortie actuelle du marché du travail en Belgique, c'est 59,3 ans. Deux: le coût des pensions dans notre pays est passé entre 2006 et 2013 de 25 à 36,5 milliards d'euros. Trois: le taux d'emplois des 55-64 ans est dans notre pays de 41% alors que partout ailleurs en Europe, il est au-dessus de 50%.

Donc?

C'est très simple: si on ne fait pas une réforme majeure, on va dans le mur. Je ne suis pas le premier à le dire, même Michel Daerden l'a dit à l'époque. Et la situation s'est nettement aggravée depuis lors. Si on veut des pensions correctes pour nos enfants et nos petits-enfants, alors il n'y a pas d'autre voie à suivre que celle-ci. La réforme ambitieuse que nous portons va aussi mettre l'accent sur les changements en matière de retraite anticipée. On avait commencé à faire cela avec le gouvernement Di Rupo.

L'âge pour la pension anticipée va être porté à 63 ans...

Oui. C'est donc deux ans de moins que l'âge légal actuel, ce qui n'avait pas beaucoup de sens, ce n'est plus vraiment des pensions anticipées, il fallait absolument maintenir un différentiel entre la pension anticipée (63 ans) et la pension légale. Donc, pour maintenir ce différentiel à quatre ans - en lieu et place de cinq ans actuellement - on a placé l'âge de la retraite légale à 67 ans. La seconde raison est que partout en Europe, on va vers cela.

Si on veut être dans le droit fil de la politique européenne, 67 ans en 2030, ce sera la norme européenne. C'est prévu en

Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède, en Italie, en Espagne, etc. Seule la France est très en retard mais pour des raisons purement idéologiques. On va juste vers le standard européen.

Mais ne prenez-vous pas le problème à l'envers: il fallait quand même travailler à maintenir les gens plus longtemps en activité...

C'est une façon de voir les choses. On va prolonger progressivement l'âge de sortie du marché du travail, mais si on veut être cohérent, on doit faire en sorte que l'âge de la retraite anticipée soit différent de celui de la pension légale. C'est simplement de la cohérence. En portant l'âge de la retraite à 67 ans, ça ne veut évidemment pas dire que la majorité des gens vont prendre leur pension à 67 ans.

Que voulez-vous dire?

Aujourd'hui, c'est une minorité des personnes qui prend sa pension à 65 ans, il en sera de même avec la pension à 67 ans, parce qu'il existe le régime des tantièmes préférentiels, le régime des métiers lourds, le régime des métiers spécifiques, et le régime des enseignants. Allez, il y a déjà 40.000 policiers et 40.000 militaires, c'est des gens ne vont pas jusqu'à 65 ans aujourd'hui.

Tous ces régimes d'exemption vont perdurer?

Ces régimes vont être adaptés pour aller vers un allongement de la carrière, à des degrés divers, en fonction de la pénibilité de la tâche.

La pénibilité du métier restera donc un critère déterminant dans le calcul de la retraite?

Evidemment. L'accord de gouvernement est très clair là-dessus: la liste des métiers pénibles et de leur prise en considération doit faire l'objet d'une concertation sociale. C'est toute la marge de négociation qui se trouve là. Le PS essaye de faire croire qu'un charpentier devra travailler jusqu'à 67 ans, c'est évidemment faux. Quand on a commencé à travailler à 18 ans sur les toits, on ne travaille pas jusque 67 ans. D'ailleurs, la réforme ne va pas toucher la durée de la carrière qui est de 45 ans. Comme actuellement. La conséquence, c'est que ceux qui choisiront de travailler jusqu'à 67 ans, ils auront un 46^e et un 47^e en plus. Ceux qui ont des pensions basses, pour eux, ce sera une vraie chance de travailler jusqu'à 67 ans. Des gens qui ont des pensions trop basses vont donc avoir l'occasion d'augmenter leur pension, alors qu'aujourd'hui c'est impossible. Aujourd'hui, on cotise

mais ça ne compte plus pour le calcul de la pension, ça va changer avec notre réforme.

Combien va rapporter cette réforme des pensions aux finances publiques?

On n'a pas encore de chiffrage précis de cela aujourd'hui. Il y a plusieurs mesures comme la suppression du bonus emploi, la

modification pour diplôme, il y a toute une série de mesures qui, si elles sont effectives, feront en sorte que l'activité se prolonge et donc, il y aura une économie pour l'Etat et les pensions. C'est très difficile à chiffrer car tout n'a pas encore été négocié en termes de pénibilité du travail par exemple.

Mais il y a bien un objectif chiffré de ce que doit rapporter votre réforme des pensions?

Oui, il y a un objectif mais je ne veux pas citer de chiffre.

C'est en dizaines ou en centaines de millions d'euros?

En centaines de millions d'euros.

Les syndicats disent qu'allonger la durée de la carrière, c'est donner le signal aux jeunes qu'il n'y a pas de place pour eux sur le marché du travail.

Faux. C'est un argument qui ne résiste pas à l'analyse de la situation dans les différents pays européens. C'est quand le taux de sortie du marché du travail est le plus bas, que le chômage des jeunes est le plus élevé. La Belgique a à la fois un des taux de chômage des jeunes les plus élevés d'Europe et un taux de sortie de la période d'activité le plus bas d'Europe, donc cela n'a rien à voir. Je pense que, au contraire, quand on aug-

mente le taux d'activité des personnes entre 55 et 64 ans, on recrée de la croissance et de la relance et cela permet à terme de créer de nouveaux emplois pour les jeunes.

L'autre volet de votre réforme c'est la mise en place du système de retraite à points.

Oui, nous devons mettre cela en route. Cela interviendra en 2030. C'est grâce à ce système-là qu'on peut aller vers davantage d'harmonisation entre les différents régimes de pensions. C'est pour aller vers une plus grande justice entre les régimes.

Si on cotise plus, on touche plus?

C'est pour avoir une plus grande liaison entre le travail réalisé et les prestations effectuées et le niveau de la pension. C'est donc aussi pour inciter à rester plus longtemps en activité. C'est un stimulant.

Cette réforme aurait-elle été possible avec le Parti socialiste dans le gouvernement fédéral?

Non je ne pense pas. Il y a un conservatisme de plus en plus évident au Parti socialiste, pas seulement en Belgique, il faut aussi regarder la France. Il y a une crise du socialisme en Europe et la France en est un bon exemple, il y a un déchirement chez les socialistes où une partie des gens se rend bien compte que les vieilles recettes ne marchent plus et ne sont simplement plus

adaptées au 21^e siècle. Leurs recettes mènent à la régression sociale, et ils sont déchirés. Vous savez, on ne fait pas une réforme des pensions par hasard, c'est nécessaire.

On a beaucoup misé dans ce gouvernement sur la réduction des charges pour les entreprises et sur l'allongement de la carrière car nous sommes persuadés que c'est la clé pour maintenir un bon niveau de prestations sociales dans notre pays. Donc, quand on parle de faire des économies en

matière de pensions, on vise aussi surtout à augmenter les rentrées au niveau des cotisations sociales en maintenant les gens plus longtemps au travail. Faire en sorte que les gens payent des cotisations sociales, que plus de gens payent des impôts mais en payent un peu moins, c'est cela la philosophie. Qu'on puisse garantir la protection sociale. Les socialistes aujourd'hui mettent en péril ce pourquoi ils prétendent se battre.

EXPRESS

«Ce que nous faisons, c'est simplement de la cohérence. La pension anticipée est à 63 ans, il faut donc un différentiel de 4 ans avec la pension légale. Elle est donc fixée à 67 ans.»

«La réforme ne va pas toucher la durée de la carrière qui est de 45 ans. Comme actuellement. La conséquence, c'est que ceux qui choisiront de travailler jusqu'à 67 ans, ils auront un 46^e et un 47^e en plus. Ceux qui ont des pensions basses, pour eux, ce sera une vraie chance de travailler jusqu'à 67 ans.»

«Il y a un conservatisme de plus en plus évident au Parti socialiste, pas seulement en Belgique, il faut aussi regarder la France. Il y a une crise du socialisme en Europe et la France en est un bon exemple, il y a un déchirement chez les socialistes où une partie des gens se rend bien compte que les vieilles recettes ne marchent plus.»